



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

Pau, le 29 avril 2019

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Dexperts Stéphane
Téléphone : 05 59 80 87 98
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : LET190675

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2019-04-29-008 du 29 avril 2019, modifiant la déclaration au titre de l'article L. 214-3 et suivants du code de l'environnement relatif à la création d'un plan d'eau sur la commune d'Eslourenties-Daban.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe à la cheffe du service
gestion et police de l'eau
Aurélie Birlinger

Monsieur le Président
AAPPMA du Pesquit
181 rue des Pyrénées-Atlantiques
64420 ESLOURENTIES-DABAN